



Permi de sejour de demandeur d'asil.

Par **alinelinea**, le **19/05/2016** à **19:15**

Bonjour , je viens vous demandez de l'aide , et si possible une quelquonque solution .rnrnun très bon ami albanais a quitter l'alabanie a une epoque ou le pays etait encors sous l'emprise militaire et interdisais les sortie de territoires. mon ami a pris la fuite a l'époque et a reussi a passer l'italie en y laissant des amis et ensuite en france . il a vecut en france quelques année . il s 'est fait arreter a la frontiere espagnole car il voulait aller sur barcelonne . il fut condanmé a faire 3 ans dans son pays , avec interdiction de sortie de territoire. la france avant qu il parte lui a donner un permis de sejour de demandeur d'asile . mon ami et en couple avec une française qui fait les aller et retour pour le voir et le soutenir . soutenir , mon amis et attein d'un cancer des testicules avec infections du sperme!!!!!! sans compter qu il travail et touche juste assez pour se payé les soins(avec aide de notre part quand on le peu)il vit a la rue las bas et passe parfois 3 à 4 jours sans manger . il a t il pas une solution ?? pourrait il demandai a finir sa peine en france sous controle de bracelet electronique ? peu t il faire joué la carte de son cancer ? et de sa relation amoureuse de plus de 4ans?? rnrndans l attente d'une réponse et dans l'espoir ... cordialement.

Par **amajuris**, le **19/05/2016** à **20:21**

bonjour,rnje vois mal la france accueillir sur son territoire, un étranger condamné à 3 ans de prison dans son pays, pour y terminer sa peine en france ce qui nécessite l'accord du pays ou il a été condamné.rnle fait qu'il soit malade n'est pas un élément favorable pour obtenir un titre de séjour en france sauf si votre ami dispose d'une couverture maladie valable en france.rnil appartient à l'albanie de s'occuper de ses citoyens surtout qu'à ma connaissance l'albanie n'est pas membre de l'union européenne.rnsalutations